



Chexbres, le 27 juin 2018

CONSEIL COMMUNAL
DE CHEXBRES

E X T R A I T
DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

* * * * *

Séance du 26 juin 2018
Présidence : M. Gilles DE JOFFREY
45 membres présents

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHEXBRES,

- vu le préavis municipal n° 5/2018 du 15 mai 2018 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2019,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- constatant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) de reconduire, pour l'année 2019, le taux d'imposition communal à 69% de l'impôt cantonal de base,
- 2) de reconduire, pour l'année 2019, toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition en vigueur pour l'année 2018,
- 3) d'autoriser la Municipalité à soumettre le nouvel arrêté d'imposition à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Ainsi délibéré en séance du 26 juin 2018

Le président :


Gilles DE JOFFREY

Le secrétaire :


Dominique PASCHE

